

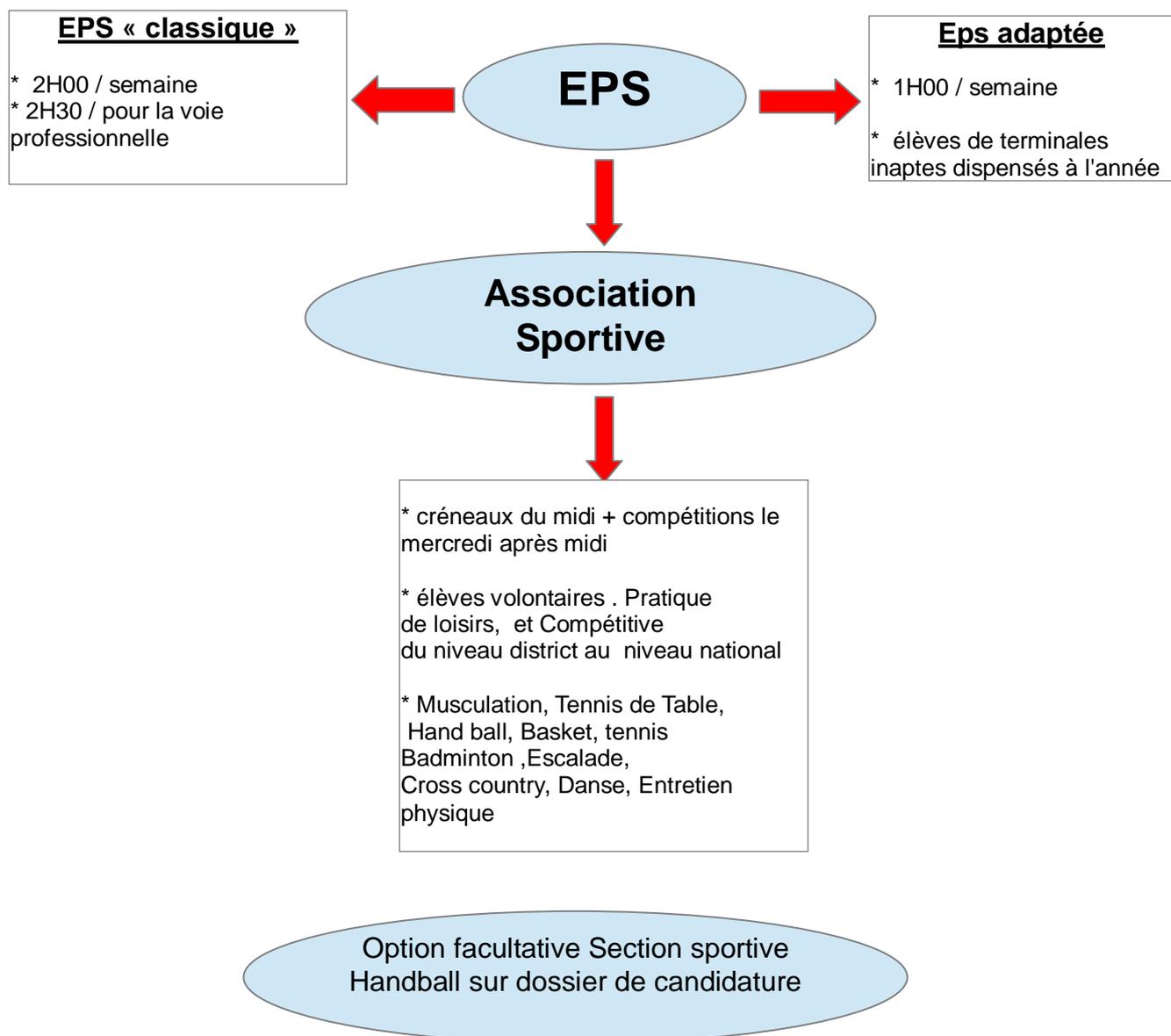
L'EPS AU LYCEE E.ZOLA : MODE D'EMPLOI 2020/ 2021

Le sport demeure une spécificité forte de l'établissement. En effet plus de 100 élèves de niveau national voire international bénéficient à travers le dispositif « sport performance » d'aménagements visant à favoriser la double réussite sportive et scolaire.

L'association sportive bénéficiait d'une dynamique exceptionnelle, avec 326 licenciés en 2017 / 2018 et 3 participations au championnat de France UNSS. Cette année-là (2018) 3 élèves ont participé aussi aux JO de la jeunesse en Argentine.

Dans notre très beau complexe sportif, une vingtaine d'élèves suivent une formation avec un haut niveau d'exigence en handball dans le cadre de la section sportive (seconde, première et terminale).

Nous vous proposons un petit mode d'emploi de la pratique sportive au lycée, afin d'en connaître les spécificités et les engagements mutuels qui peuvent exister entre les différents acteurs



EPS AU LYCEE ZOLA

Horaires :

Dans la voie générale, les élèves (seconde, première et terminale) ont 2 heures d'EPS par semaine d'EPS.

Dans la voie professionnelle :

3ème prépa pro : 3 heures (deux heures par semaine et 1h tous les 15 jours)

Seconde et première : 2h30 (sur les 2h : 3 activités, et sur l'heure restante (1h tous les 15 jours) 2 activités.

Terminale : 2h30 (sur les 2h : 2 activités (car stage de 2 fois 4 semaines), et sur l'heure restante (1h tous les 15 jours) 2 activités.

Installations disponibles en EPS :

Un grand gymnase avec 5 zones de travail : un mur d'escalade, 1 terrain de basketball intérieur ou handball ou 7 terrains de badminton, une salle de gymnastique, une salle polyvalente danse ou tennis de table, une salle de musculation avec des machines. A l'extérieur une piste d'athlétisme de 250 mètres avec au centre un terrain de football, et un plateau avec 3 terrains de basketball.

Menus :

Nous fonctionnons avec des « MENUS » (plusieurs activités différentes) à chaque niveau de classe sur l'année scolaire.

Activités proposées dans les menus :

Escalade, athlétisme, badminton, basketball, danse, musculation, entretien, tennis de table, pétanque.

Voie générale

En seconde et prépa pro : un menu de 4 activités sur l'année

En première et terminale : un menu de 3 activités sur l'année (2h)

Séries professionnelles

En première : un menu de 3 activités et sur l'heure tous les 15 jours 2 activités

En terminale : un menu de 2 activités et sur l'heure tous les 15 jours 2 activités

LE SPORT PERFORMANCE

SPORT PERFORMANCE

ELEVES ESE

- * Elèves appartenant à des clubs sportifs du pays d'AIX de niveau régional à national
- * bénéficient de la possibilité d'accéder à des emplois du temps compatibles avec leur pratique sportive, ainsi que d'études au sein du lycée, afin de favoriser la double réussite scolaire et sportive.

ELEVES CREPS

- * élèves de niveau national voire international venant de la région PACA voire de toute la France et des territoires ultramarins
- * bénéficient d'emploi du temps d'emploi du temps et d'aménagements scolaires visant à favoriser leur Réussite scolaire et sportive

SECTION SPORTIVE HANDBALL

- * 8H00 / semaine
- * obligatoire pour tous les élèves inscrits en section (seconde, première, terminale)
- * ateliers scolaires avant les entraînements

Des conventions existent entre le lycée et le CREPS et entre le lycée et l'association ESE. Elles visent la réussite scolaire et sportive de l'élève.

CREPS : Centre de Ressource, d'Expertise et de Performance Sportive.

ESE : Ecole Sport Entreprendre (association agréée par l'Education Nationale)

▪ Au niveau des enseignements cette démarche engage les personnels à être vigilants sur plusieurs points :

1) Adaptation des démarches pédagogiques, adaptation du cursus scolaire lié à la pratique sportive

- permettre le rattrapage des devoirs en cas d'absence liée aux obligations sportives (compétitions, et stage,)
- favoriser le rattrapage en place des cours, en mettant en place avec l'élève une procédure de rattrapage des cours (élève référent, photocopies...)

NB : L'élève doit être à l'origine de la demande et devra se soumettre à la démarche retenue par son professeur.

Ce protocole est obligatoire pour les élèves du CREPS et doit être mis en place dès que possible pour les élèves ESE.

2) Informez les référents en cas de dysfonctionnement.

- le professeur principal reste le premier interlocuteur en cas de problèmes.
- les informations doivent être relayées en priorité auprès de Mr BERNARD, CPE (responsable des dispositifs).
- les élèves du CREPS disposent d'un référent du suivi scolaire des élèves : M. CHANGEAT.
- pour les élèves ESE vous pouvez aussi vous adresser à M. VALENTIN, professeur d'EPS.
- Il est nécessaire de signaler le plus rapidement les difficultés rencontrées
 - * absences aux rattrapages
 - * cours non rattrapés, absences non justifiées.

* travail insuffisant, fatigue.

3) Etablir un contact privilégié avec l'élève.

La majorité de ces élèves sont en réussite au niveau sportif et scolaire.

Montrer un intérêt pour la pratique de l'élève est souvent un excellent moyen d'établir un contact privilégié avec ce dernier et de le mettre en confiance dans la discipline.

Les référents essayeront dans la mesure du possible de vous transmettre des informations dans ce domaine.

▪ Ces conventions engagent aussi les élèves qui ont le devoir de :

1) Respecter l'emploi du temps les études et les aménagements prévus dans l'emploi du temps

- les aménagements ne seront effectifs qu'après vérification de Mr BERNARD et validation du chef d'établissement.

Les rares cas d'aménagement pour les élèves ESE feront l'objet d'un document signé avec l'aménagement proposé au professeur concerné.

- les cours d'EPS pour les élèves de l'ESE sont obligatoires sauf cas exceptionnel.

2) Mettre en œuvre tous les efforts nécessaires à la réussite scolaire

- avoir une démarche volontariste.

- établir un dialogue respectueux avec le professeur et être à l'écoute de ce dernier.

- privilégier la réussite scolaire en toutes circonstances.

3) Participer à l'image positive de l'établissement

- participer aux événements et aux manifestations sportives majeures de l'établissement

- être acteur de l'association sportive en cas de sollicitation des professeurs

- véhiculer les valeurs positives transmises à travers le sport au sein même de l'établissement (valeurs collectives, goût de l'effort et de la réussite...)

CONTACTS

- EPS

Mr VALENTIN et Mme DRAPIER professeur d'EPS et coordonnateurs

- EPS ADAPTEE

MME LABADIE; professeur d'EPS

-SECTION SPORTIVE

MME LABADIE; professeur d'EPS

- ASSOCIATION SPORTIVE

Présidente : Mme Portigliatti proviseur du lycée

Secrétaire : Mr Valentin professeur d'EPS

Trésorière : Mme Drapier professeur d'EPS (Lycée professionnel)

Animateurs : M. Valentin, M. Perez, M. Quintane, Mme Drapier, Mme Labadie, M. Pasquier, et M. Quinol : professeurs d'EPS

- SPORT PERFORMANCE

- M. Bernard : CPE

- M. Changeat : responsable suivi scolaire du CREPS

- M. Valentin professeur d'EPS